



La question de la semaine du 29 avril 2024

Les nouveaux défis de l'Europe

Le modèle de la mondialisation n'est plus aussi coopératif et coordonné que dans un passé récent. Les règles changent et beaucoup de partenaire, de concurrents ou d'ennemis de l'Europe s'en affranchissent. Dès lors, l'Europe doit se redéfinir tant sur le plan économique que politique. La création d'un marché intérieur, prôné par l'ancien premier ministre italien, Enrico Letta, permet d'aller plus loin que le marché unique. Pour rivaliser avec les Etats-Unis et la Chine et peut être l'Inde demain, l'Europe doit agir collectivement et non plus à l'échelle de chaque pays. La politique industrielle et l'Union des Marchés de Capitaux doivent permettre de résoudre l'équation posée.

Le monde change et les règles sur lesquelles celui-ci fonctionnaient sont bafouées tant par les partenaires que par les concurrents de l'Europe. Celle-ci doit-elle rester conditionnée par le monde d'avant ou intervenir dans un cadre nouveau qui est en train de se construire de façon un peu anarchique ?

Cette problématique sur l'avenir de l'Europe se retrouve dans des rapports récents ou dans des prises de parole. Les rapports de Mario Draghi ou d'Enrico Letta interrogent la dimension économique du renouveau nécessaire alors qu'Emmanuel Macron, dans son intervention à la Sorbonne du 25 avril, a une vision forcément plus politique.

Ce qui ressort de ces contributions est la nécessaire construction d'une Europe plus autonome dans ses deux dimensions économique et politique. Le point de jonction mis en avant par le Président français est le secteur de la défense qu'il faut inventer sur le plan stratégique, dimension très politique avec, par exemple, une interrogation sur le rôle du nucléaire français, et une industrie européenne de défense pour ne pas dépendre des Américains.

Dans un monde en tension, la défense est-elle un produit essentiel ? La relocalisation d'industries essentielles pour l'économie, semi-conducteurs ou batteries par exemple, doit-elle aussi s'appliquer aux questions politiques ? Certainement.

Dans ce grand bouleversement et en nous concentrant sur la question économique, la contribution de l'ancien premier ministre italien Enrico Letta est éclairante sur les enjeux et défis auxquels l'Europe aura à faire face.

Le constat majeur est que les institutions européennes doivent aller au-delà de ce qui existe déjà. Le principe majeur de la construction européenne est la mise en place du marché unique en 1993. Il fonctionne bien mais est un cadre institutionnel du monde d'avant, pas de celui dans lequel il faut désormais évoluer.

Enrico Letta et la nécessité d'un marché intérieur mieux construit

Le marché unique porte sur quatre libertés que sont les libertés de mouvement des hommes, des biens, des services et des capitaux. Cependant, le cadre de mise en œuvre reste national.

Enrico Letta milite pour disposer d'un véritable marché intérieur. Si les Américains et les Chinois sont aussi forts, ont développé des entreprises de grande taille, des entreprises technologiques de premier rang c'est parce que la taille du marché intérieur a permis d'importantes économies d'échelle et des moyens considérables pour investir. A titre d'illustration sur la taille des entreprises, le rapport souligne que sur les 50 entreprises technologiques les plus valorisées dans le monde, seules 4 sont européennes dont une anglaise.

Sur la nécessité d'avoir un marché intérieur au sein duquel les entreprises ont la possibilité de se développer, le rapport cite les télécoms. Il y a plus de 100 opérateurs en Europe ayant chacun une dimension nationale plus qu'européenne. Un opérateur a en moyenne 5 millions de clients contre 107 millions aux US et 467 en Chine.

Pour avoir des entreprises innovantes et compétitives, les règles et les formes du marché du téléphone ne peuvent pas être locales. De leader dans ce secteur, l'Europe est devenue suiveuse et n'a plus la capacité d'imposer ses normes et ses standards. C'est aussi un des enjeux qui vaut pour de nombreux secteurs.

Faute de capacités à orienter le marché, les normes technologiques échappent à l'Europe et la dépendance aux technologies étrangères, américaines ou chinoises, s'exacerbe. Cela ne veut pas dire que ce qui se passe actuellement n'est pas performant à l'échelle internationale comme le montre Orange en Afrique.



La question de la semaine du 29 avril 2024

Les nouveaux défis de l'Europe

L'échelle à adopter est avant tout celle de l'Europe et non plus celle du pays. Les entreprises doivent pouvoir se déployer rapidement sur l'ensemble du territoire européen à partir de règles européennes et non locales. Il en est de même pour la politique industrielle qui ne peut avoir qu'une dimension européenne.

Développer des champions nationaux aboutit à une impasse qui est celle sur laquelle nous butons. En conséquence, les règles de concurrence par exemple doivent être calées sur la dimension européenne avant tout et non plus nationales.

Une nouvelle culture de la croissance

Le marché unique repose sur la liberté de mouvement des hommes, des capitaux, des biens et des services.

À cela Enrico Letta ajoute la nécessité de créer un maillage sur l'innovation et la recherche pour faciliter les échanges d'idées au sein de l'espace européen.

Cette idée fait forcément penser à la thèse de Joël Mokyr sur la révolution industrielle.

Dans un ouvrage récent, "La culture de la croissance" publié en France en 2020, il considère que depuis les Lumières la possibilité d'échanger des idées, des innovations et des processus avait permis la mise en place des facteurs qui ont conduit à la révolution industrielle.

Dans les propos de l'ancien premier ministre italien on retrouve cette problématique collective autour des idées et de la culture comme berceau de la société européenne et de sa réussite.

Tout cela signifie aussi et ainsi que la politique industrielle doit être européenne et non plus définie par chaque pays. Cette politique industrielle européenne est alors le niveau pour définir le cadre qui se transforme en raison de la transition énergétique et l'engagement vers la neutralité carbone en 2050.

C'est au sein de ce cadre que la politique de défense doit être inscrite à la fois sur le plan stratégique, quel type de défense, quel rôle pour le nucléaire militaire, mais aussi sur le plan économique avec la mise en place d'une forme de planification définissant les priorités et les calendriers.

Le dernier point est la nécessité de mobiliser des capitaux pour des projets locaux. Jusqu'à présent l'Europe a une épargne abondante, en témoigne son solde de balance courante excédentaire. Mais il faut créer les conditions pour que cette épargne plutôt que d'aller aux us pour ensuite revenir acheter des entreprises européennes via des filières américaines s'investissent directement en Europe.

Il faut que l'épargne européenne s'investisse principalement en Europe. C'est le sens et l'enjeu de l'Union des Marchés de Capitaux. Dans le monde coordonné et coopératif qui prévalait, cette dimension était importante mais pas essentielle car les transferts de technologies et les soutiens politiques fonctionnaient bien. Ce n'est plus exactement pareil. Pour maîtriser son destin, l'Europe doit investir massivement afin de dessiner son propre chemin. L'Union des Marchés de Capitaux doit y contribuer largement.

Ce projet d'Enrico Letta est ambitieux. Il considère que pour conserver son indépendance l'Europe doit être capable de décider collectivement et indépendamment des préférences nationales.

L'Europe prend du retard sur les Etats-Unis et est fortement bousculé par la Chine. L'enjeu posé par Enrico Letta et d'autres est de savoir si l'on doit se redresser collectivement ou en rangs dispersés. L'ancien premier ministre italien prône une dynamique collective, seule solution pour disposer d'une autonomie de décision économique et politique. Dans cette période de bouleversement, si chaque pays décide dans son coin, l'éparpillement des moyens et la divergence des résultats seront contraires aux attentes de bien être des européens.



Mentions légales

Ostrum Asset Management

Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers sous le n° GP-18000014 du 7 août 2018. Société anonyme au capital de 50 938 997 € – 525 192 753 RCS Paris – TVA : FR 93 525 192 753. Siège social : 43, avenue Pierre Mendès-France – 75013 Paris – www.ostrum.com

Ce document est destiné à des clients professionnels, au sens de la Directive MIF. Il ne peut être utilisé dans un but autre que celui pour lequel il a été conçu et ne peut pas être reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers en tout ou partie sans l'autorisation préalable et écrite de Ostrum Asset Management.

Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Ce document est produit à titre purement indicatif. Il constitue une présentation conçue et réalisée par Ostrum Asset Management à partir de sources qu'elle estime fiables.

Ostrum Asset Management se réserve la possibilité de modifier les informations présentées dans ce document à tout moment et sans préavis et ne constitue en aucun cas un engagement de la part de Ostrum Asset Management

Ostrum Asset Management ne saurait être tenue responsable de toute décision prise ou non sur la base d'une information contenue dans ce document, ni de l'utilisation qui pourrait en être faite par un tiers. Les chiffres cités ont trait aux années écoulées. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Les références à un classement, un prix ou à une notation d'un OPCVM/FIA ne préjugent pas des résultats futurs de ce dernier.

Les analyses et les opinions mentionnées dans le présent document représentent le point de vue de (des) l'auteur (s) référencé (s). Elles sont émises à la date indiquée, sont susceptibles de changer et ne sauraient être interprétées comme possédant une quelconque valeur contractuelle.

Dans le cadre de sa politique de responsabilité sociétale et conformément aux conventions signées par la France, Ostrum Asset Management exclut des fonds qu'elle gère directement toute entreprise impliquée dans la fabrication, le commerce et le stockage de mines anti-personnel et de bombes à sous munitions.

Natixis Investment Managers

Le présent document est fourni uniquement à des fins d'information aux prestataires de services d'investissement ou aux autres Clients Professionnels ou Investisseurs Qualifiés et, lorsque la réglementation locale l'exige, uniquement sur demande écrite de leur part. Le présent document ne peut pas être utilisé auprès des clients non-professionnels. Il relève de la responsabilité de chaque prestataire de services d'investissement de s'assurer que l'offre ou la vente de titres de fonds d'investissement ou de services d'investissement de tiers à ses clients respecte la législation nationale applicable.

En France: Le présent document est fourni par Natixis Investment Managers International – Société de gestion de portefeuilles agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le n° GP 90-009, société anonyme immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 329 450 738. Siège social: 43 avenue Pierre Mendès France, 75013 Paris.

Au Luxembourg: Le présent document est fourni par Natixis Investment Managers S.A. – Société de gestion luxembourgeoise agréée par la Commission de Surveillance du Secteur Financier, société anonyme immatriculée au RCS de Luxembourg sous le numéro B115843. 2, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

En Belgique: Le présent document est fourni par Natixis Investment Managers S.A., Belgian Branch, Louizalaan 120 Avenue Louise, 1000 Brussel/Bruxelles, Belgium.

En Suisse Le présent document est fourni par Natixis Investment Managers, Switzerland Sarl, Rue du Vieux Collège 10, 1204 Genève, Suisse ou son bureau de représentation à Zurich, Schweizergasse 6, 8001 Zürich.

Les entités susmentionnées sont des unités de développement commercial de Natixis Investment Managers, la holding d'un ensemble divers d'entités de gestion et de distribution de placements spécialisés présentes dans le monde entier. Les filiales de gestion et de distribution de Natixis Investment Managers mènent des activités réglementées uniquement dans et à partir des pays où elles sont autorisées. Les services qu'elles proposent et les produits qu'elles gèrent ne s'adressent pas à tous les investisseurs dans tous les pays.

Bien que Natixis Investment Managers considère les informations fournies dans le présent document comme fiables, y compris celles des tierces parties, elle ne garantit pas l'exactitude, l'adéquation ou le caractère complet de ces informations.

La remise du présent document et/ou une référence à des valeurs mobilières, des secteurs ou des marchés spécifiques dans le présent document ne constitue en aucun cas un conseil en investissement, une recommandation ou une sollicitation d'achat ou de vente de valeurs mobilières, ou une offre de services. Les investisseurs doivent examiner attentivement les objectifs d'investissements, les risques et les frais relatifs à tout investissement avant d'investir. Les analyses et les opinions mentionnées dans le présent document représentent le point de vue de (des) l'auteur (s) référencé(s). Elles sont émises à la date indiquée, sont susceptibles de changer et ne sauraient être interprétées comme possédant une quelconque valeur contractuelle.

Le présent document ne peut pas être distribué, publié ou reproduit, en totalité ou en partie.

Tous les montants indiqués sont exprimés en USD, sauf indication contraire.